

Recueil des actes administratifs règlementaires de la Commune de Vouillé (86)

Les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de publier leurs actes réglementaires dans un «recueil des actes administratifs» (art. L 2122-29 et R2121-10 du CGCT).

La publication est assurée sur papier. Elle peut l'être également, dans des conditions de nature à garantir leur authenticité, sous forme électronique. La version électronique est mise à la disposition du public de manière permanente et gratuite.

Le recueil des actes administratifs contient :

- les délibérations adoptées par le Conseil Municipal;
- les décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal ;
- les arrêtés, actes pris par le maire dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres, notamment en matière de police.

N°1: janvier – mars 2019

Sommaire

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée en mairie de Vouillé ou sur le site internet de la Commune : http://www.mairie.vouille86.fr/.

Délibérations du Conseil Municipal (pages 4 à 33)

Table des matières

N°1 du 22 janvier 2019 : Débat d'Orientations Budgétaires 2019	4
N°2 du 22 janvier 2019 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Prir 2019	
N°3 du 22 janvier 2019 : Mise en place du régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP), et modification de la fiche d'entretien d'évaluation	6
N°4 du 22 janvier 2019 : Suppression de postes après avis du Comité Technique	10
N°5 du 22 janvier 2019 : Rétrocession d'une concession au cimetière de la Vigne Palliat	11
N°1 du 12 février 2019 : Compte Administratif 2018 Commune	12
N°2 du 12 février 2019 : Compte de Gestion 2018 Commune	13
N°3 du 12 février 2019 : Affectation de résultats 2018 Commune	14
N°4 du 12 février 2019 : BP 2019 Commune	15
N°5 du 12 février 2019 : Taux de fiscalité 2019 Commune	17
N°6 du 12 février 2019 : Compte Administratif 2018 Lotissement	18
N°7 du 12 février 2019 : Compte de Gestion 2018 Lotissement	19
N°8 du 12 février 2019 : Affectation de résultats 2018 Lotissement	20
N°9 du 12 février 2019 : BP 2019 Lotissement	21
N°1 du 12 mars 2019 : Acquisition parcelle des Maillots AL 7 CHU	22
N°2 du 12 mars 2019 : Vente d'un hangar aux Essarts	24
N°3 du 12 mars 2019 : Dates et Horaires ouverture camping et piscine	25
N°4 du 12 mars 2019 : Convention FFRP sentier de Ravard	28
N°5 du 12 mars 2019 : Remboursement des frais des bénévoles de la médiathèque	29
N°6 du 12 mars 2019 : Subventions aux associations	30
N°7 du 12 mars 2019 : Renouvellement service archivistes itinérants Centre de Gestion	33

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Décision du 14 février 2019 : signature avec l'entreprise SOREGIES de Poitiers pour le remplacement d'un mât d'éclairage public sis rue Gambetta, pour un montant de 1 457.73 \in HT, soit 1 749.28 \in TTC ;

Décision du 18 février 2019 : signature avec l'entreprise SELOMA de Poitiers pour le remplacement du mobilier de la salle du conseil municipal, pour un montant de 10 893.02 € HT, soit 13 071.62 € TTC ;

Arrêtés du Maire pris au titre de ses propre pouvoirs

Néant

N°1 du 22 janvier 2019 : Débat d'Orientations Budgétaires 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JANVIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email : mairie@vouille86.fr Le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir: Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Bernard PIERRE-EUGENE donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD.

<u>Absentes excusées</u>: Mme Nythia FOISNET et Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure LEVRAULT

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

de conseillers en exercice : 26de présents : 20de votants : 24

Votes:

- Pour : 24 - Contre : - Abstention :

Date de convocation :

16 janvier 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

M. Patrick PEYROUX présente au Conseil Municipal le rapport sur les orientations budgétaires de 2019.

Ce rapport présente des éléments sur la situation financière de la commune et sur les grandes lignes des actions à entreprendre en 2019, compte tenu du contexte local et national.

Il pose les bases du budget primitif 2019, qui sera proposé au vote du Conseil Municipal le mardi 12 février.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel, mais il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le rapport présenté indique :

- L'évolution du contexte financier au niveau national,
- La situation financière de la commune,
- Les résultats du budget principal 2018,
- Les évolutions majeures du budget de fonctionnement pour 2019,
- Les grandes lignes du budget d'investissement 2019,
- Les résultats du budget annexe lotissement 2018 et les perspectives pour 2019.

Le Conseil Municipal débat et prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2019.

OBIET:

<u>Débat d'Orientations</u> Budgétaires 2019

N° 1

22 janvier 2019

N°2 du 22 janvier 2019 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email:

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en

exercice : 26 - de présents : 20

- de votants : 24

Votes:

- Pour : 24

- Contre:

- Abstention :

Date de convocation :

16 janvier 2019

OBJET:

Autorisation de dépenses
d'investissement
avant le vote
du Budget Primitif 2019

N° 2

22 janvier 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JANVIER 2019

Le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

<u>Absents excusés donnant pouvoir</u>: Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Bernard PIERRE-EUGENE donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD.

Absentes excusées : Mme Nythia FOISNET et Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure LEVRAULT

Assistent: Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Le Conseil Municipal est informé que dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2019 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2019, lors de son adoption. Il est rappelé que le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2018 (opérations d'équipement), s'élève à 1 999 966.74 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal une ouverture de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 de 100 000 ϵ , somme inférieure à 25 % de 1 999 966.74 ϵ .

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

Article	Opération	Désignation	Montants en €
2312	20191	Rénovation de trois courts de tennis extérieurs	100 000.00

M. le Maire précise qu'il convient de réaliser les travaux rapidement, afin que le club ne soit pas pénalisé lors des compétitions de printemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ➤ D'autoriser une ouverture de crédits par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 de 100 000 € pour engager les travaux de rénovation des trois courts de tennis extérieurs,
- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et des affectations décrites ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

N°3 du 22 janvier 2019 : Mise en place du régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP), et modification de la fiche d'entretien d'évaluation

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email :

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

de conseillers en exercice : 26de présents : 20de votants : 24

Votes:

Pour : 24Contre :Abstention :

Date de convocation :

16 janvier 2019

OBIET:

Mise en place du régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP), et modification de la fiche d'entretien d'évaluation

N° 3

22 janvier 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JANVIER 2019

Le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire. M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir: Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Bernard PIERRE-EUGENE donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD.

Absentes excusées: Mme Nythia FOISNET et Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure LEVRAULT

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que le régime indemnitaire se définit comme un complément de rémunération. Les avantages consentis au titre du régime indemnitaire ont un caractère facultatif, qui découle de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991. Les primes et indemnités sont instituées par un texte législatif ou réglementaire (principe de légalité). Elles sont versées dans la limite des montants versés aux agents de l'Etat (principe de parité).

L'Etat a décidé de mettre en place un nouveau régime indemnitaire en 2014 :

- décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.
- décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Le RIFSEEP a vocation:

- à s'appliquer à tous les agents, quels que soient leurs grades ou leurs filières,
- à remplacer toutes les primes et indemnités, sauf celles limitativement énumérées par décret,

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Il est précisé que le principe reste similaire à celui qui a été adopté en 2012, lors de la mise en place du précédent régime indemnitaire avec une répartition d'environ 2/3 pour l'IFSE et d'1/3 pour le CIA, ce qui correspond globalement à l'équivalent d'un 13ème mois.

Après un travail d'état des lieux, diverses réunions de la Commission Ressources Humaines, plusieurs échanges avec le personnel, la collectivité doit désormais saisir le Comité Technique pour avis.

Une fois que l'avis du Comité Technique sera connu, le Conseil Municipal sera invité à prendre une délibération définitive pour la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2020.

Il est rappelé que le régime indemnitaire instauré depuis le 1st janvier 2012 par le Conseil Municipal de Vouillé, est très proche du RIFSEEP, avec une part fixe et une part variable.

Il n'y aura donc pas de modifications importantes pour les agents, la part variable restant liée à la manière de servir, avec absence de versement pendant les jours « d'arrêt maladie », comme cela est le cas actuellement.

Les principales évolutions proposées portent sur les points suivants :

- Part fixe (IFSE) versée aux contractuels au terme du 7^{ème} mois dans la collectivité (dès le 1^{er} mois dans l'ancien dispositif),
- Pas de part variable (CIA) pour les contractuels (sauf CDI)
- Montant de la part variable (CIA) fixé par délibération suivant les fonctions de l'agent (fin de l'évolution en fonction du traitement indiciaire des agents).

Enfin, M. le Maire, par arrêté individuel, attribuera à chaque agent son régime indemnitaire, en respectant le cadre prévu par la délibération.

Dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2020, et plus particulièrement du Complément Individuel Annuel, il est également proposé de modifier la fiche d'entretien d'évaluation, notamment par une simplification des critères d'évaluation qui seront classés en 4 catégories (voir PJ):

Compétences professionnelles et investissement professionnel

- Compétences techniques
- Motivation / disponibilité / réactivité
- Ponctualité
- Esprit d'initiative

Qualités relationnelles

- Relations avec la hiérarchie
- Aptitude au travail en équipe
- Relations avec le public
- Sens du service public et aptitude au changement

Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs

- Qualité du travail effectué
- Respect des délais
- Atteinte des objectifs
- Respect des consignes

Capacité d'encadrement (pour les personnes concernées)

- Animer une équipe
- Fixer les objectifs et évaluer les résultats
- Organiser / Piloter
- Prévenir et arbitrer les conflits

Il est précisé que l'ensemble du budget consacré au régime indemnitaire ne devrait pas être impacté sur le long terme, puisque même si une évolution sera possible pour quelques agents ayant actuellement des responsabilités, elle sera compensée d'une part, par le fait que les montants seront figés pendant 4 ans minimum, alors qu'ils augmentaient régulièrement depuis 2012, compte tenu de leur indexation sur les traitements indiciaires, et d'autre part, par une légère baisse pour les contractuels.

AR PREFECTURE

086-218602944-20190122-20192201D03-DE

Regu le 31/01/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- > La mise en place du RIFSEEP et de ses principes tel que présentés ci-dessus,
- à compter du 1^{er} janvier 2020, De s'appuyer, pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur le formulaire d'entretien d'évaluation annexé à la présente délibération, intégrant les nouveaux critères présentés ci-dessus,
- D'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à saisir le Comité technique pour recueillir son avis sur le RIFSEEP et la fiche d'entretien d'évaluation, et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 22 janvier 2019 Et ont signé au registre les membres présents Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Eric MARTIN





AR PREFECTURE

086-218602944-20190122-20192201D03-DE

Regu le 31/01/2019

N°4 du 22 janvier 2019 : Suppression de postes après avis du Comité Technique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JANVIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email :

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

de conseillers en exercice : 26de présents : 20de votants : 24

Votes:

Pour : 24
Contre :
Abstention :

Date de convocation :

16 janvier 2019

OBJET:

Suppression de postes après avis du Comité Technique

N° 4

22 janvier 2019

Le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

<u>Absents excusés donnant pouvoir</u>: Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Bernard PIERRE-EUGENE donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD.

Absentes excusées: Mme Nythia FOISNET et Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure LEVRAULT

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 18 juin 2018,

Vu la délibération $N^{\circ}5$ du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2018, relative à des transformations de poste,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 novembre 2018,

Il est rappelé que suite à des promotions, 5 postes sont devenus vacants depuis le 1^{er} décembre 2018 et qu'il convient donc de les supprimer du tableau des effectifs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- > La suppression des postes suivants :
 - 3 postes d'adjoints techniques (deux postes à temps plein et un poste à 32/35ème),
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe,
 - 1 poste de technicien principal de 2ème classe,
- La modification du tableau des effectifs en conséquence,
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

N°5 du 22 janvier 2019 : Rétrocession d'une concession au cimetière de la Vigne Palliat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JANVIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email :

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

de conseillers en exercice : 26de présents : 20

- de votants : 24

Votes:

Pour : 24 Contre :

- Abstention:

Date de convocation :

16 janvier 2019

OBJET:

Rétrocession d'une concession au cimetière de la Vigne Palliat

N° 5

22 janvier 2019

Le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir: Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Sophie BEULET-MARTIN donne pouvoir à Mme Béatrice FLEURY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, M. Bernard PIERRE-EUGENE donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD.

Absentes excusées: Mme Nythia FOISNET et Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure LEVRAULT

Assistent: Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est exposé au Conseil Municipal la demande de rétrocession à la Commune, présentée par Monsieur Bernard TEXIER, domicilié 11 rue Vert Village à Vouillé, de la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

 Concession dans le cimetière « La Vigne Palliat », N° CC012 à compter du 16 novembre 2012, accordée moyennant la somme de 140 € pour une durée de 50 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette rétrocession à compter du 16 février 2019, contre le remboursement de la somme de 122,50 €, calculée au prorata temporis : 140 € X 525/600 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La rétrocession à la commune, à partir du 16 février 2019, de la concession dans le cimetière « La Vigne Palliat », N° CC012 à compter du 16 novembre 2012, accordée moyennant la somme de 122,50 € pour une durée de 50 ans,
- > Le versement à M. Bernard TEXIER d'une somme de 122,50 €, calculée au prorata temporis comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

N°1 du 12 février 2019 : Compte Administratif 2018 Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019**

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47

Email:

mairie@vouille86.fr

Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir: Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Sous la présidence de M. Patrick PEYROUX, Adjoint aux finances, hors présence de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 (identique au compte de gestion) et arrête ainsi les comptes:

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

- de présents : 17 - de votants : 22

Votes:

Pour : 22 Contre:

Abstention:

Date de convocation:

6 février 2019

OBJET:

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 **Budget principal**

N° 1

12 février 2019

Fonctionnement

Dépense	Prévus	3 078 483.55
_	Réalisé	2 480 982.14
Recette	Prévus	3 078 483.55
	Réalisé	3 073 590.61

Investissement

D./	D /	2 205 025 20
Dépense	Prévus	2 295 025.20
	Réalisé	1 665 817.10
	Reste à réaliser	84 539.74
Recette	Prévus	2 295 025.20
	Réalisé	1 602 373.53
	Reste à réaliser	43 978.00

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	742 187.02
Investissement	68 103.63
Résultat global	810 290.65

N°2 du 12 février 2019 : Compte de Gestion 2018 Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47

Email:

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

- de présents : 18 - de votants : 23

Votes:

Pour : 23 Contre :

- Abstention:

Date de convocation:

6 février 2019

OBJET:

COMPTE
DE GESTION
2018
Budget principal

N° 2

12 février 2019

Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2018 présenté par le Comptable du Trésor.

N°3 du 12 février 2019 : Affectation de résultats 2018 Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47

Email:

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

de présents : 18de votants : 23

Votes:

Pour: 23
Contre:
Abstention:

Date de convocation :

6 février 2019

OBJET:

AFFECTATION
DES RESULTATS
2018
Budget principal

N° 3

12 février 2019

Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	592 608.47
- un excédent reporté de :	149 578.55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	742 187.02
- un déficit d'investissement de :	63 443.57
- un excédent reporté de :	131 547.20
Soit un excédent d'investissement cumulé de	68 103.63
- un déficit des restes à réaliser :	40 561.74
Soit un excédent de financement de :	27 541.89

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT 742 187.02

AFFECTATION OBLIGATOIRE EN RÉSERVE (1068) 0.00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 570 000.00

TOTAL AFFECTE EN RESERVE (1068) 570 000.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 172 187.02

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 68 103.63

N°4 du 12 février 2019 : BP 2019 Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47

Email:

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

- de présents : 18

- de votants : 23

Votes:

Pour : 23 Contre :

- Abstention :

Date de convocation:

6 février 2019

OBJET:

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 Budget principal

N° 4

12 février 2019

Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Après présentation du projet de budget par nature et par fonction,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

> vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Fonctionnement:

Dépenses: 3 193 192.02

Recettes: 3 193 192.02

Investissement:

Dépenses: 1 737 550.00

Recettes: 1 778 111.74

Pour rappel, total budget :

Fonctionnement

Dépense : 3 193 192.02

Recette : 3 193 192.02

Investissement

Dépense : 1 822 089.74 (dont 84 539.74 € de RAR) Recette: 1 822 089.74 (dont 43 978.00 € de RAR)

Fait et délibéré en séance, le 12 février 2019 Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE

086-218602944-20190212-20190212D04-DE Regu le 18/02/2019

N°5 du 12 février 2019 : Taux de fiscalité 2019 Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47

Email:

mairie@vouille86.fr

Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir: Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti à leur niveau actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ de fixer les taux de la fiscalité pour 2019 de la façon suivante :

Taxe d'habitation :16,92 %Taxe foncière sur les propriétés bâties :18,15 %Taxe foncière sur les propriétés non bâties :60,13 %

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

de présents : 18de votants : 23

Votes:

Pour : 23 Contre : Abstention :

Date de convocation :

6 février 2019

OBJET:

Taux de fiscalité

N° 5

12 février 2019

N°6 du 12 février 2019 : Compte Administratif 2018 Lotissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47

Email:

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Sous la présidence de M. Patrick PEYROUX, Adjoint aux finances, hors présence de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

> Vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 (identique au compte de gestion) et arrête ainsi les comptes :

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

- de présents : 17 - de votants : 22

Votes:

Pour : 22
Contre :
Abstention :

Date de convocation :

6 février 2019

OBJET:

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Lotissement du Val Montour

N° 6

12 février 2019

Fonctionnement

Dépense	Prévus	156 005.01
-	Réalisé	139 709.85
Recette	Prévus	156 005.01
	Réalisé	185 307.29

Investissement

Dépense	Prévus	154 505.01
	Réalisé	69 738.81
Recette	Prévus	160 000.00
	Réalisé	97 133.38

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement	44 997.00
Investissement	80 000.00
Résultat global	124 997.00

N°7 du 12 février 2019 : Compte de Gestion 2018 Lotissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47

Email:

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

- de présents : 18 - de votants : 23

Votes:

Pour : 23 Contre :

- Abstention:

Date de convocation:

6 février 2019

OBJET:

COMPTE
DE GESTION
2018
Lotissement du Val
Montour

N° 7

12 février 2019

Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2018 présenté par le Comptable du Trésor.

N°8 du 12 février 2019 : Affectation de résultats 2018 Lotissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47

Email:

mairie@vouille86.fr

iiie@vouiiieoo.ii

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

- de présents : 18 - de votants : 23

Votes:

Pour: 23
Contre:
Abstention:

Date de convocation:

6 février 2019

OBJET:

AFFECTATION
DES RESULTATS
2018
Lotissement du Val
Montour

N° 8

12 février 2019

Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir: Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	45 597.44
- un déficit reporté de :	600.44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	44 997.00
- un excédent d'investissement de :	27 394.57
- un excédent reporté de :	52 605.43
Soit un excédent d'investissement cumulé de	80 000.00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT 44 997.00

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) : EXCEDENT 44 997.00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 80 000.00

N°9 du 12 février 2019 : BP 2019 Lotissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email :

Eman :

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

- de présents : 18 - de votants : 23

Votes:

Pour : 23
Contre :
Abstention :

Date de convocation :

6 février 2019

OBJET:

VOTE DU BUDGET
PRIMITIF
2019
Lotissement du Val
Montour

N° 9

12 février 2019

Le douze février deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à Mme Valérie PIGNANT, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX.

Absents excusés: M. Benoit COQUELET, Mme Elise GIMENES et Mme Béatrice FLEURY

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent: Madame Josiane MARTIN (Trésorière Municipale), Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Après présentation du projet de budget par nature et par fonction,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

> vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Fonctionnement:

Dépenses: 92 000.00

Recettes: 136 997.00

Investissement:

Dépenses: 87 500.00

Recettes: 87 500.00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 MARS 2019

Le douze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Presents: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valerie POIGNANT (adjoints), M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabiseme FAZILLEAU, Mme Bestrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, Mme Eise GIMENES, Mme Saverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseillers Municipanx).

Absents excusés donnant pouvoir; M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Damy BONNIN, M. Regis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

Absents excusés : Mme Sophie BEULET-MARTIN et M. Yannick QUINTARD

Absent: M. Patrick PEYROUX

Secrétaire de séance : Mmo Séverino LAFLEUR

<u>Assistent</u> : Mossieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Antony FRAUDEAU, concerné par le fermage de ce terrain, ne va prendre part au débat et au vote. Ce dernier quitte la salle pendant l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal est informé que le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers est propriétaire d'une importante parcelle (N°AL 7) de 107 252 m² aux Maillots, comprenant un hangar agricole de 390 m². Cette parcelle est classée principalement en zone agricole (97,5%), 2 700 m² étant classés en zone urbanisable.

Compte tenu de sa proximité avec les zones d'habitation, ce terrain pourrait constituer une importante réserve foncière pour l'urbanisation future de la Commune.

Malgré plusieurs sollicitations des municipalités précédentes, le CHU de Poitiers n'avait jamais donné suite aux propositions d'achat. M. le Maire a rencontré M. Frédéric MARCHAL, Directeur des Constructions et du Patrimoine au

CHU de Poitiers, en décembre 2016, pour lui faire part de l'intérêt de la Commune pour ce terrain.

Après plusieurs échanges de courriers, le Directeur Général du CHU de Poitiers a adressé une proposition de vente à M. le Maire, en date du 3 juillet 2018 au prix de 240 000 € net vendeur. Les

frais de notaires, à la charge de la Commune, sont estimés à 3 888,37 €.

Sollicitée par M. le Maire, la Direction Générale de Finances Publiques a transmis un avis des domaines en date du 19 février 2019, avec une valeur vénale de la parcelle estimée à 240 000 €.

La Commission « Patrimoine Bâti, Voirie et Assainissement », élargie au Conseil Municipal, le hundi 15 octobre 2018, a proposé de donner une suite favorable à cette offre, tout en permettant à l'exploitant de poursuivre son activité, sachant qu'une grande partie de la parcelle devrait rester en zone agricole à long terme, compte tenu de la politique restrictive de l'Etat en matière d'extension des espaces constructibles prélevés sur les zones agricoles.

COMMUNE DE VOUILLÉ MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email : mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre :

 de conseillers en exercice : 26

- de présents : 16

- de votants : 21 Votes :

> - Pour : 21 - Contre :

- Abstention :

Date de convocation :

6 mars 2019

OBIET:

Acquisition d'un terrain de 107 252 m² du CHU aux Maillots (référence cadastrale : AL 7)

Nº 1

12 mars 2019

Une réunion s'est tenue avec le Directeur de la SAFER le 6 février dernier, pour étudier la possibilité de compenser les terrains qui pourraient être urbanisés dans l'avenir. A ce jour, l'exploitant a engagé des démarches pour de nouvelles acquisitions, mais sans aucun retour positif de la SAFER.

Il est rappelé que la Commission réunie le 15 octobre dernier a unanimement demandé que toutes les solutions soient étudiées afin que l'agriculteur ne soit pas lésé par une éventuelle acquisition de ce terrain par la Commune.

M. le Maire insiste sur la nécessité de ne pas léser l'exploitant, conformément aux engagements qu'il a pris à son égard. Le bail est donc repris en l'état, avec changement du propriétaire.

A l'horizon de 10 ou 15 ans, cette parcelle pourrait offrir une possibilité de développement de la Commune. Il est donc important de profiter de l'opportunité offerte de l'acquérir auprès du CHU, alors que les municipalités précédentes avaient sollicité le CHU sans succès.

Le maintien de l'exploitant dans ses droits sera indiqué dans l'acte notarié.

M. le Maire précise que le directeur de la Safer s'est engagé à informer la Commune des échanges de terres en cours sur Vouillé.

M. le Maire indique qu'une seule partie de la parcelle (4 à 5 ha) pourrait être concernée par l'urbanisation, en limite des constructions habituelles et qu'une révision du PLU sera obligatoire, étant précisé que l'Etat est très vigilant sur la consommation des terres agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Antony FRAUDEAU ne prenant pas part au débat et au vote) :

- D'approuver l'achat au CHU de Poitiers de la parcelle NºAL 7 de 107 252 m², comprenant un hangar agricole de 390 m², parcelle classée principalement en zone agricole (97,5%), 2 700 m² étant classés en zone urbanisable, au prix de 240 000 € net vendeur, les frais de notaires, à la charge de la Commune, étant estimés à 3 888.37 €.
- ➤ De viser l'estimation de la Direction Générale de Finances Publiques (avis des domaines) en date du 19 février 2019, avec une valeur vénale de la parcelle estimée à 240 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 12 mars 2019 Et ont signé au registre les membres présents Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE

086-218602944-20190312-20190312D01-DE

Regu le 15/03/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 MARS 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email :

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

de conseillers en exercice : 26de présents : 17de votants : 22

Votes:

Pour : 22Contre :Abstention :

Date de convocation :

6 mars 2019

OBJET:

Vente d'un hangar aux Essarts

N° 2

12 mars 2019

Le douze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir: M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

Absents excusés: Mme Sophie BEULET-MARTIN et M. Yannick QUINTARD

Absent: M. Patrick PEYROUX

Secrétaire de séance : Mme Séverine LAFLEUR

Assistent: Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que la Commune a acquis une parcelle de 1 800 m² aux Essarts pour aménager un bassin d'orage, afin de réduire les inondations rencontrées par les habitants de ce quartier, ces dernières années, conformément à la délibération du 11 septembre 2018.

Les dossiers règlementaires relatifs à ce projet sont en cours, afin que les travaux puissent débuter dans les plus brefs délais.

Il est indiqué qu'un hangar métallique est présent sur le site qu'il conviendra de démolir afin de réaliser les travaux.

Un agriculteur, M. Laurent MARTEAU et un entrepreneur de travaux publics, M. Jean-Christophe BARRITEAU, ont manifesté leur intérêt pour ce hangar. Une seule offre a finalement été transmise à M. le Maire, par M. Jean-Christophe BARRITEAU avec un prix d'achat de 500 €.

L'acquéreur a été informé de la présence d'amiante dans la toiture du hangar, afin que toutes les mesures de sécurité soient prises à l'occasion de la déconstruction du bâtiment qui sera à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la vente du hangar situé sur la parcelle cadastrée BH 0023, sise route de Lavausseau aux Essarts, à M. Jean-Christophe BARRITEAU, au prix de 500 €, étant précisé que l'ensemble des frais de déconstruction sera pris en charge par l'acquéreur qui a été informé de la présence d'amiante dans la toiture du bâtiment,
- > D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 MARS 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email :

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

de présents : 17de votants : 22

Votes:

- Pour : 22 - Contre :

- Abstention :

Date de convocation :

6 mars 2019

OBIET:

Dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping

N° 3

12 mars 2019

Le douze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présent: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béstrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES, Mme Severine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseillers Municipaux).

Absent: excusts donnant pouvoir. M. Pierre BAZIN donne pouvoir a M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir a M. Jean-Luc CHATRY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir a M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Damy BONNIN, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

Absents excusés: Mme Sophie BEULET-MARTIN et M. Yannick QUINTARD

Absent: M. Patrick PEYROUX

Secrétaire de séance : Mmo Séverino LAFLEUR.

Assistent : Mossiours Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Après avis des membres de la Commission Vie Locale et Tourisme, il est proposé de valider les dates et horaires d'ouverture suivants pour la piscine et le camping :

HORAIRES PISCINE 2019

SAMEDI	22	Juin	Gratuit		14h30	20h	Sous condition Météo
DIMANCHE	23	Juin	Gratuit		14h30	20h	Sous condition Météo
SAMEDI	29	Juin			14h30	20h	
DIMANCHE	30	Juin	10h30	12h30	14h30	20h	

Semaine scolaire						
	Jour	Mois			Ouverture	Fermeture
LUNDI	l«	Juillet			16h	19h30
MARDI	2	Juillet				
MERCREDI	3	Juillet			16h	19h30
JEUDI	4	Juillet			16h	19h30
VENDREDI	5	Juillet			16h	19h30

Du samedi 6 juillet au dimanche 1er septembre 2019				
	Matin Ouverture	Matin Ferm.	Ap.midi Ouv.	Ferm.
LUNDI			14h30	19h30
MARDI				
MERCREDI			14h30	19h30
JEUDI			14h30	19h30
VENDREDI			14h30	19h30
SAMEDI			14h30	20h
DIMANCHE	10h30	12h30	14h30	20h

SAMEDI	7	Septembre	14h30	20h	Sous condition Météo
DIMANCHE	88	Septembre	14h30	20h	Sous condition Météo

Il est précisé que ces dates et horaires peuvent être modifiés en cas de conditions climatiques particulières (inondations, orages violents, fortes chaleurs...).

HORAIRES CAMPING 2019

Du Samedi 1er juin au dimanche 30 juin				
	Matin Ouverture	Matin Ferm.	Ap.midi Ouv.	Ferm.
LUNDI	7h30	8h30	19h	20h
MARDI				
MERCREDI	7h30	8h30	19h	20h
JEUDI	7h30	8h30	19h	20h
VENDREDI	7h30	8h30	19h	20h
SAMEDI	7h30	8h30	19h	20h
DIMANCHE	7h30	8h30	19h	20h

Du lundi 1er juillet au dimanche 1er septembre				
	Matin Ouverture	Matin Ferm.	Ap.midi Ouv.	Ferm.
LUNDI	7h30	8h30	17ь30	20h
MARDI				
MERCREDI	7ь30	8h30	17h30	20h
JEUDI	7h30	8h30	17h30	20h
VENDREDI	7ь30	8h30	17h30	20h
SAMEDI	7ь30	8h30	17ь30	20h
DIMANCHE	7ь30	8h30	17h30	20h

AR PREFECTURE

086-218602944-20190312-20190312D03-DE Regu le 19/03/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver les dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping tels que présentés ci-dessus,
 D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 12 mars 2019 Et ont signé au registre les membres présents Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN



AR PREFECTURE

086-218602944-20190312-20190312D03-DE Regu le 19/03/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 MARS 2019

Le douze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Damy BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valerie POICENANT (adjoints), M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabiseme FAZILLEAU, Mme Béstrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES, Mme Severine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir ; M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Damy BONNIN, M. Ragis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

Absents excusés : Mme Sophie BEULET-MARTIN et M. Yannick QUINTARD

Absent: M. Patrick PEYROUX

Secrétaire de séance : Mmo Séverino LAFLEUR Assistent: Mossiours Eric EPRON of Mathias GIRAUD

Il est indiqué que la Fédération Française de Randonnée Pédestre vient d'informer M. le Maire que le sentier de Ravard (plan joint en annexe) a obtenu le label FFRandonnée qui récompense la qualité de cet itinéraire. Cette labellisation, valable 5 ans, fait suite à une expertise réalisée en 2018 qui a démontré l'intérêt du circuit, avec une note de 79/80. Elle conforte la stratégie de développement touristique de la Commune.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour la labellisation du sentier de Ravard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de labellisation du sentier de Ravard avec
- la Fédération Française de Randonnée Pédestre,

 D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec la FFRP et tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance, le 12 mars 2019 Et ont signé au registre les membres présents Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN

COMMUNE DE VOUILLÉ MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email: mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en

exercice : 26 - de présents : 17

- de votants : 22

Votes:

Pour : 22 Contre:

Abstention:

<u>Date de convocation</u>:

6 mars 2019

OBIET:

Convention avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour la labellisation du sentier de Rayard

Nº 4

12 mars 2019

N°5 du 12 mars 2019 : Remboursement des frais des bénévoles de la médiathèque

COMMUNE DE VOUILLÉ MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email :

mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en

exercice : 26

de présents: 17
de votants: 21

Votes:

Pour : 21 Contre :

Abstention :

Date de convocation :

6 mars 2019

OBIET:

Remboursement des frais des bénévoles de la médiathèque

N° 5

12 mars 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 MARS 2019

Le douze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mine Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mine Marie-Laure LEVRAULT, Mine Valérie POIGNANT (adjoints), M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAULT, Mine Fabiseme FAZILLEAU, Mine Béstrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, Mine Elise GIMENES, Mine Stverine LAFLEUR, Mine Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Bernard PIERRE-FUGENE (Conseillers Municipants).

Absents excuses donnant pouvoir. M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

Absents excusés: Mme Sophie BEULET-MARTIN et M. Yannick QUINTARD

Absent: M. Patrick PEYROUX

Secrétaire de séance : Mme Séverine LAFLEUR.

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que les bénévoles sont amenés dans le cadre de leur engagement à la Médiathèque de Vouillé à effectuer des déplacements, en particulier pour leur formation.

Il est précisé que la mairie de Vouillé s'engage à prendre en charge les dépenses engagées dans le cadre de ces formations professionnelles, notamment les frais de déplacements effectués avec leur véhicule personnel et les frais de repas selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux. Compte temu de l'arrivée de nouveaux bénévoles, il convient de mettre à jour la liste des personnes pouvant bénéficier des remboursements de frais.

Les bénévoles sont Mesdames Christine CHASSAIN, Elisabeth DESCHAMPS, Claudie DIEN, Christiane FROGER, Danièle GADIOU et Anne PERCHARD.

Après en avoir délibéré. le Conseil Municipal décide à Funanimité (M. Jacques DESCHAMPS représenté par Mine Dany BONNIN ne prenant pas part au vote):

- D'approuver la prise en charge les dépenses engagées dans le cadre des formations des bénévoles de la médiathèque, notamment les frais de déplacements effectués avec leur véhicule personnel et les frais de repas selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 MARS 2019

Le douze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Present: M. Eric MARTIN (Mairs), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valerie POIGNANT (adjoints), M. Benoit COQUELLET, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabiseme FAZILLEAU, Mme Bestrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, Mme Eise GIMENES, Mme Severine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseillers Municipaux).

Absent: excusts donnant pouvoir: M. Pierre BAZIN donne pouvoir a M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir a M. Patrick PEYROUX, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir a M. Jean-Luc CHATRY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir a M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir a Mme Dany BONNIN, M. Régis JOFRION donne pouvoir a M. Eric MARTIN.

Absents excusés: Mme Sophie BEULET-MARTIN et M. Yannick QUINTARD

Absent: M. Patrick PEYROUX

Secrétaire de séance : Mmo Séverino LAFLEUR.

Assistent : Mossiours Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Les propositions de la commission Jeunesse, Sports et Vie Associative, réunie le jeudi 21 février dernier, pour étudier les demandes de subventions pour 2019, sont les suivantes :

1° Sport

AS Vouillé 86	300€
ASV Basket	1 000 €
C.O.C.C.V. (Comité des courses cyclistes)	600€
Dance Fit	350€
Foulées Vouglaisiennes	700€
Judo-Karaté Club Vouglaisien	1 600 €
Oasis & Pool	250€
Pétanque Vouglaisienne	450€
Tempo Sport	250€
Tennis Club Vouillé 86	900€
TGVV (gymnastique)	520€
US Foot	3 000 €
Badminton Club du Haut-Poitou (en attente de la décision de la CCHP)	
Vespas Hand	1000€
Vouillé Volley Ball (dont école)	3 000 €
TOTAL	13 920 €

2° Environnement

AAPPMA (Peche)	300€
ACCA (chasse)	300€
ACCA (destruction de ragondins)	310€
TOTAL	910€

COMMUNE DE VOUILLÉ MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email : mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26 - de présents : 17

- de votants : 22

Votes:

- Pour : 22 - Contre :

- Abstention :

Date de convocation :

6 mars 2019

OBIET:

Subventions aux associations

N° 6

12 mars 2019

3° Culure et tourisme

A l'Aube de l'Europe	250€
A Tout bout de chant	250€
Association d'ARTS	1 000 €
Festi'86	1 000 €
Vouillé et son Histoire	2 000 €
TOTAL	4 500 €

4º Autres associations

Association Citoyenne Vouglaisienne (conférences)	600€
Amicale du C.I.S. (Pompiers)	650 €
APE des écoles publiques	550 €
Association des Aînés de Vouillé 86	500 €
La P'tite Salade du Coin	100€
Scouts Entente	400 €
UFGV AC	400 €
TOTAL	3 200 €

5º Comités

Comité de jumelage	1 000 €
Comité de village de Traversonne	500€
Comité des fêtes	1500€
TOTAL	3 000 €

6° Centre Socio-Culturel

Accompagnement à la scolarité	6300€
Transport des mercredis	2 100 €
Trophée jeunesse	150€
TOTAL	8 550 €

7º Subventions exceptionnelles

Vouillé et son histoire (fouilles archéologiques) sous réserve de la réalisation des fouilles programmées mi-juillet	1 000 €
Cyclo-Sportif-Club de Vouillé (organisation de la « Gentlemen »)	300€
EPA86 (matériel pédagogique)	330€
Pétanque Vouglaisienne (poêle en fonte pour le boulodrome couvert)	350€
COJYV (Rencontres Culturelles Internationales à Vouillé)	500€
TOTAL	2 480 €

AR PREFECTURE

086-218602944-20190312-20190312D06-DE Regu le 19/03/2019

8º Hors commune

Commerçants non sédentaires	600€
Commerçants non sédentaires (Versement de 5 % sur les recettes de 2018)	408€
Prévention routière	50€
Association Avenir RN 147-149	10€
Route historique des Abbayes et monuments du Haut-Poitou	30€
TOTAL	1 098 €

9º École privée

	Primaire	Maternelle
Forfait de fonctionnement par élève	•	(1 200 € x 29 élèves) 34 800 €
TOTAUX	61 750 €	

10° Autres subventions

Centre Communal d'Action Sociale	16 000 €
TOTAL	16 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (moins l'abstention de Mme Séverine LAFLEUR pour l'attribution de la subvention au Tennis Club Vouillé):

- D'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2019, selon les tableaux présentés ci-dessus, sous réserve que les dossiers de demande soient complets,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'établissement scolaire de la Chaume - la Salle pour le versement des subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 12 mars 2019 Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE

086-218602944-20190312-20190312D06-DE

Regu le 19/03/2019

N°7 du 12 mars 2019 : Renouvellement service archivistes itinérants Centre de Gestion

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 MARS 2019

COMMUNE DE VOUILLÉ

MAIRIE

3 place François Albert 86190 VOUILLÉ Téléphone 05.49.54.20.30 Fax 05.49.51.14.47 Email : mairie@youille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre:

- de conseillers en exercice : 26

- de présents : 17 - de votants : 22

Votes:

Pour : 22 Contre :

- Abstention:

Date de convocation :

6 mars 2019

OBJET:

Renouvellement de
l'adhésion de la commune
de Vouillé au service
« archivistes itinérants »
du Centre de Gestion de la
Vienne

N° 7

12 mars 2019

Le douze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

<u>Présents</u>: M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVAULT, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, M. Antony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY et M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir ; M. Pierre BAZIN donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe MERIEL-BUSSY, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Régis JOFRION donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

Absents excusés: Mme Sophie BEULET-MARTIN et M. Yannick QUINTARD

Absent: M. Patrick PEYROUX

Secrétaire de séance : Mme Séverine LAFLEUR

Assistent: Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé au Conseil Municipal que les communes sont propriétaires et responsables de leurs archives et qu'à ce titre, elles doivent en assurer la conservation et la mise en valeur. Plus précisément, elles les conservent, les trient, les classent et, dans certaines conditions, les éliminent. Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire (article L 2321-2, 2° du CGCT).

Dans ce cadre, un diagnostic des archives de la commune a été élaboré en 2011 par le service d'archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Vienne. Le volume d'archives à traiter était de 162,4 Mètres linéaires, ce qui représentait 8,5 tonnes ou 13 m3.

Les archivistes du Centre de Gestion de la Vienne avaient alors estimé à 225 jours, le temps d'intervention pour traiter l'ensemble des archives de la commune.

Par délibération en date du 24 janvier 2012, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion à ce service et validé l'étalement de ce travail de mise aux normes sur 15 ans, avec 15 jours d'intervention par an, soit un cout d'environ 3 000 € par an (200 € par jour).

Des interventions de 15 jours ont été réalisées en 2012, 2013 et 2015. Du fait d'absences dans le service d'archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Vienne, elles n'ont pu être effectuées en 2014 et 2016.

Par délibération en date du 24 janvier 2017, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'adhésion de la commune de Vouillé au service d'archivistes itinérants, avec des interventions de 10 jours programmées en 2017, 2018 et 2019, au tarif de 220 € la journée, soit 2.200 € par an.

Le Centre de Gestion de la Vienne a fait part de nouvelles modalités d'intervention, notamment par un traitement allégé des dossiers qui ne nécessitent pas ou peu d'élimination. Ces dossiers ne sont plus triés mais seulement inventoriés, ce qui permet de diminuer le temps d'intervention dans les collectivités et par conséquent, d'en alléger le cout. L'intégralité des archives communales pourrait être traitée d'ici 2024, au lieu de 2026 initialement.

Un correspondant « Archives » a été nommé parmi les agents de la collectivité, suite à un reclassement interne, et que le service fonctionne de façon satisfaisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver renouvellement de l'adhésion de la commune de Vouillé au service d'archivistes itinérants du Centre de Gestion de la Vienne de 2020 à 2022,
 D'approuver la proposition financière, soit 2 200 € par an pour 10 jours
- d'intervention,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Vienne et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le 12 mars 2019 Et ont signé au registre les membres présents Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Eric MARTIN



086-218602944-20190312-20190312D07-DE

Regu le 19/03/2019